

**Mémoire soumis au conseil du
patrimoine culturel du Québec**

concernant le

**Plan de conservation du site
patrimonial du Vieux-Québec**

Le 8 avril 2019

Remarque préliminaire

Le plan a été élaboré par des spécialistes de l'aménagement et sera revu et ausculté par d'autres spécialistes. Le présent mémoire n'aspire pas à faire contrepoids à ces experts, mais vise à refléter le point de vue de gens qui résident depuis plus de trente dans le quartier, qui ont fait régulièrement des travaux sur leur immeuble et qui voit parfois des tendances inquiétantes se dessiner. Je prie les lecteurs d'être indulgents pour les erreurs de compréhension qu'auraient pu faire une non initiée en toute bonne foi.

Mathilde Paul-Hus
Présidente
Coopérative La Grand'Voile de Québec
48 rue Saint-Pierre
Québec (Québec) G1K 3Z8

(418) 694-9081
mathilde.paul-hus@videotron.ca

Table des matières

Remarque préliminaire	2
1. Remarques générales	4
Un exemple de référent qui détermine toute une série d'éléments, et ce, de façon anachronique.....	4
Un conflit potentiel : des critères rigides nuisant à la fonction résidentielle	5
Dans le même esprit, pourquoi cet impératif constant d'usage des matériaux et techniques d'époque?.....	6
Les limites d'un respect à tout prix de l'authenticité du lieu	6
Les subventions annuelles.....	6
2. Remarques particulières	7
3. Conclusion	14
3.1 Le passé et le présent appliqués par certains sont-ils garants de l'avenir?	15
3.2 Le présent.....	19
3.3 Et de quel avenir?.....	20
3.4 Celui dont nous rêvons.....	21

1. Remarques générales

Si nous adhérons au principe général de conservation du Vieux-Québec, le plan nous apparaît toutefois davantage figer dans le temps les caractéristiques actuelles ou celles d'un passé pas très clairement défini. Il impose ainsi le remplacement minimal, la prescription de matériaux traditionnels, un entretien limité des murs de même que du choix des couleurs. Et ce, sans aucune autre considération.

Assurer qu'il n'y ait aucun changement, ou que l'on retourne en arrière, et ce, malgré l'efficacité de nouveaux matériaux qui pourraient être incorporés avantageusement, reflète davantage l'esprit des différentes recommandations. Il semble y avoir peu de place pour les résidents et leurs préoccupations de confort, de la prise en compte des changements climatiques et de l'efficacité énergétique, ni même que de simples considérations d'amélioration de l'apparence de leur immeuble ou de sa jouissance. Faut-il rappeler qu'un quartier peu attrayant à des résidents est un quartier mort, plus soumis au vandalisme, etc. ?

Il nous apparaît qu'un plan devrait comporter des objectifs à atteindre, notamment le respect de certains critères visuels, mais qu'il devrait y avoir des différences marquantes dans les moyens à utiliser entre les édifices reconnus comme patrimoniaux et les autres plus banals faisant partie de l'environnement du Vieux-Québec.

Quel intérêt y a-t-il à refaire des joints de fondation qui ne peuvent supporter l'humidité? On devrait laisser plus de latitude quant aux moyens devant être utilisés pour atteindre les objectifs de conservation et de préservation.

Pourquoi limiter l'aménagement d'une terrasse sur le toit? Imposer des revêtements de toiture? Qu'est-ce qui choquerait l'œil d'un touriste en voyant une terrasse aménagée? Un revêtement de toiture moderne à peine visible ou une rampe permanente pour l'accueil de passagers de navires, avec en prime une voie surélevée double pour les vélos?

Certaines de ces exigences pourraient aller à l'encontre de la sécurité des résidents et des édifices. Le recours aux matériaux et techniques d'époque nous empêcherait-il d'assurer la stabilité de nos murs de fondation étant donné que les recommandations d'ingénieur, l'injection de mortier, ne faisait pas partie des techniques utilisées en 1904. Et l'éclairage limité des rues? Se ferait-il au détriment de la sécurité des résidents?

Protéger l'espace patrimonial du Vieux-Québec, très certainement, mais pas n'importe comment, non plus qu'à n'importe lequel prix. On devrait limiter les interdictions et travailler à concilier les différents besoins, en donnant une prédominance à ceux liés à la conservation.

Un exemple de référent qui détermine toute une série d'éléments, et ce, de façon anachronique.

Par exemple, au 48 rue Saint-Pierre, des balconnières de fer furent installées par nos soins aux fenêtres de notre immeuble. Maintenant, tout élément de métal doit s'inspirer de la forme des balconnières : couleur et forme de tubulure. L'emprise de l'édifice étant directement dans la

rue, une fois les vieilles gardes (posées à l'avant des fenêtres du sous-sol), elles n'ont pu être remplacées, car le métal aurait été trop étroit pour servir de protection.

Lors d'un changement de fenêtres, les nouvelles devront respecter la symétrie des balconnières. Ce n'est que là où des balconnières auront été installées qu'il sera possible de mettre des fenêtres à doubles volets. Or, lors de l'aménagement initial en 1985, toutes les fenêtres étaient à double volet.

La couleur des balconnières a également déterminé la couleur des boîtes à fleurs à l'avant de l'édifice. Cette harmonisation en soit était une bonne chose.

Autre exemple, lors du remplacement de louves au sous-sol par des neuves qui ont été jugées trop brillantes, nous avons dû poser des grilles devant celles-ci de modèle similaire aux balconnières. Ces dernières sont devenues la référence historique des balcons de 1995.

Lors de la restauration de l'immeuble en 1984, les portes de bois et les fenêtres du rez-de-chaussée étaient peinturées en vert forêt. Par la suite, celles-ci sont devenues anthracite. Aurions-nous dû conserver ce vert forêt à vie? Si tel avait été l'obligation, l'apparence de l'édifice aurait été tout autre. On voit ainsi qu'avec les critères énoncés, toute amélioration ou toute évolution n'apparaît pas possible.

- **La question ainsi se pose quel est le passé qui servira de référence?**
- **Pourquoi ainsi figer certains critères sans permettre une certaine amélioration de l'apparence des bâtiments?**

Un conflit potentiel : des critères rigides nuisant à la fonction résidentielle

Parallèlement, les critères énoncés apparaissent en contradiction avec un usage résidentiel assurant confort, économie d'énergie, réduction des gaz à effet de serre et pleine jouissance des lieux. Qu'en est-il des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre que la ville et le gouvernement se sont promis d'atteindre? N'y a-t-il pas là un devoir d'exemplarité des services publics?

Un entrepôt datant de 1904 converti en espace habitable a des lacunes concernant l'insonorisation, le chauffage, présente de grandes fuites d'air par les fenêtres et les murs. Les coûts d'électricité liés à certains logements dépassent ceux d'une résidence familiale et malgré tout, le confort n'est pas au rendez-vous. Au nombre des solutions possibles, l'installation de thermopompes avec des compresseurs sur le toit, peut-être des verres thermos et/ou des pellicules posées sur les verres sont des minimas, sacrifiant peu à l'ambiance générale du quartier.

Dans le même esprit, pourquoi cet impératif constant d'usage des matériaux et techniques d'époque?

Ayant constaté au fil des dernières années des infiltrations d'eau au sous-sol et à la suite d'une expertise, nous avons commencé des travaux de rejointoiement d'une partie des fondations de l'immeuble. Peu de temps après, un ingénieur décrétait que nous devions refaire les fondations : les refaire section par section ou faire de nouvelles fondations par l'intérieur. Par bonheur, un autre ingénieur sollicité et au fait des constructions de cette époque indique d'abord que l'immeuble n'est pas en danger puisqu'il ne constate aucun tassement ni courbure dans celles-ci. Il suggère toutefois que les murs soient consolidés par injection de mortier et ce, une fois que le rejointoiement aura été fait à l'extérieur comme à l'intérieur (pour éviter que le substrat injecté ne se répande un peu partout). Cette intervention serait-elle interdite, car ce n'est pas une intervention minimale, parce qu'elle n'est pas d'époque?

Les limites d'un respect à tout prix de l'authenticité du lieu

Par ailleurs, certaines remarques doivent être faites concernant les délais d'acceptation des ameublements urbains. Le cas des poubelles dans le Vieux-Québec est un exemple probant. En fait, tant qu'un ameublement urbain n'est pas implanté, faute d'approbation, on assiste à une certaine dégradation de l'environnement immédiat.

C'est le cas de poubelles qui sont inexistantes durant les six mois d'hiver et qui font en sorte que l'on retrouve des canettes ou différents contenants autour de l'immeuble, sur les rebords de fenêtres ou autres endroits incongrus. Il en va de même des rangements de bicyclettes qui ne sont pas assez publicisés ou trop peu nombreux et qui amènent certains utilisateurs à les enchaîner autour d'arbres ou de poteaux sur des trottoirs étroits qui encombreront ceux-ci. Il vaut mieux peut-être des situations temporaires, ou des contenants à l'essai, plutôt que l'adoption du concept parfait dans une dizaine d'années.

Les subventions annuelles

Le montant des subventions accordé annuellement devrait être majoré :

- Car le coût de la main-d'œuvre et des matériaux a connu une majoration depuis le dernier établissement des montants éligibles.
- Car le plan touche de plus en plus d'éléments ce qui entraînent des majorations substantielles des coûts qui normalement auraient été assumés par un immeuble.
- Car certains types de travaux déjà assez coûteux entraînent des frais extraordinaires, comme les travaux effectués par la ville lors de la réfection de fondations ainsi que ceux se rapportant à l'examen archéologique.

Loin de nous la volonté de quémander, mais bien de rendre compte que ces exigences que nous respectons engendrent des coûts très largement supplémentaires aux subventions proposées.

2. Remarques particulières

Dans cette section, nous reprenons les libellés proposés, surlignons en jaune les libellés qui nous apparaissent litigieux et formulons certains commentaires.

LE CADRE NATUREL

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

Le couvert végétal

12. Favoriser la présence d'aménagements paysagers **sobres** en façade des bâtiments et en bordure des rues.

Lors de plantations, favoriser le choix d'essences **forestières indigènes et compatibles** avec les aménagements en place.

Commentaires :

Ces remarques concernant des aménagements sobres ou compatibles avec les aménagements en place nous semblent nettement excessives. Les aménagements décrits à Rome ou à Paris sont-ils sobres et compatibles avec les aménagements en place?

LE CADRE BATI

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

Ne pas favoriser l'installation de panneaux solaires visibles depuis la voie publique.

Les bâtiments existants

Éviter l'accumulation de modifications ponctuelles qui altère graduellement le caractère historique des bâtiments.

Favoriser la **préservation des éléments structuraux**, notamment ceux de la structure et de la charpente, car ils assurent la pérennité des bâtiments.

Utiliser des matériaux **compatibles avec l'époque de construction** du bâtiment lorsqu'on intervient sur une de ses composantes architecturales (les fondations, les murs extérieurs, les portes et fenêtres, les toitures et leurs composantes, les éléments en saillie et l'ornementation). Préserver les caractéristiques de ces matériaux, dont la couleur et son ton, la texture, les modes d'assemblage, les dimensions et les motifs.

Privilégier l'entretien et le maintien des composantes d'origine des bâtiments et **ne remplacer** que celles qui ont atteint la fin de leur durée de vie en favorisant les mêmes détails, **matériaux et techniques**.

Commentaires :

Notre expérience indique qu'un élément installé, les balconnières qui étaient inexistantes dans le bâtiment original, est devenu déterminant dans l'ajout ou la modification d'autres composantes. Comme si la forme actuelle ou leur emplacement ne pouvait être modifié sans porter des préjudices. Cet exemple nous indique qu'il faut être prudent dans le choix des modifications ponctuelles qui détermine les autres par la suite et demeurer rigoureux dans le respect de la chronologie.

La préservation des éléments structuraux va de soi, mais apparaît en contradiction, au moins partiellement, avec l'usage des matériaux compatibles avec l'époque de construction. En effet, comment justifier le rejointoiement des fondations avec des matériaux qui ne résistent pas à la présence d'eau de façon continue? C'est le cas de notre édifice dont la structure doit être renforcée, avec des techniques modernes, pour éviter qu'elle ne soit déclarée impropre par les ingénieurs.

Le propriétaire peut avoir ses raisons pour vouloir remplacer un élément et n'a pas à se faire à imposer des critères de désuétude et surtout pas, leur évaluation par une instance gouvernementale quelconque. Le remplacement devrait être permis notamment pour des raisons d'efficacité énergétique ou pour toutes autres raisons, pourvu que certains critères d'apparence soient respectés.

Le coût de telles interventions fait en sorte qu'il y a une limitation naturelle quant à ce type d'interventions. Les remarques concernant les matériaux et techniques précédemment faites sont applicables ici également.

Les résidents du secteur historique sont-ils condamnés à être non seulement de mauvais citoyens environnementaux, mais aussi de devoir renoncer au confort des économies d'énergie?

L'entretien

Favoriser une méthode de nettoyage douce et appropriée au matériau, notamment afin de **conserver leur couche protectrice, leur patine**, et d'éviter l'érosion ou la désagrégation de leur surface.

Pour la menuiserie et les éléments de métal, privilégier des traitements appropriés aux types de surface.

Ne pas favoriser le nettoyage au jet de sable, ou avec d'autres produits abrasifs, sur la pierre, la brique, le bois et les métaux mous (plomb, étain, fer étamé et zinc).

Privilégier le nettoyage de la maçonnerie seulement pour arrêter la détérioration, pour retirer des salissures ou des graffitis ou pour décaper une façade peinte. Privilégier le nettoyage à l'eau, en évitant le nettoyage à haute pression. Choisir une méthode appropriée selon le type de pierre et de brique et sa dureté pour éviter, notamment, qu'elle ne se désagrège.

Lors d'un nettoyage par produits chimiques, sur les surfaces qui le permettent, éviter d'affecter le calcin notamment en rinçant à grande eau. Ce nettoyage ne devrait être utilisé qu'en dernier recours considérant que son effet peut perdurer s'il n'est pas parfaitement neutralisé.

Favoriser un rejointoiement soigné et **une reproduction des joints d'origine, de même profil que les joints existants ou d'origine**. Les joints devraient être dégagés de la pierre et de la brique avec précaution de façon à ne pas l'épauffer ni écorner ses angles.

Favoriser un mortier de remplacement dont la composition est compatible avec le type de maçonnerie sur lequel il est posé et avec l'époque de construction.

Favoriser le remplacement des **éléments structuraux uniquement lorsqu'ils sont trop détériorés pour être restaurés ou consolidés** par des éléments massifs ou monolithiques, tels que ceux d'origine.

Commentaires :

Nous ne procéderions au nettoyage des briques et pierres de l'édifice que si l'aspect de l'édifice en était détérioré par le cumul de suie émanant de la circulation automobile et de la fumée des navires à proximité qui, en période estivale, laisse de très larges traces de poussière sur toute surface à proximité. Ce nettoyage n'enlèverait pas la prétendue couche protectrice ou la patine telle qu'évoquée.

Le nettoyage implique un coût tel qu'il peut être laissé à la discrétion du propriétaire. En outre, il y va de son intérêt d'utiliser les méthodes les plus douces pour préserver les surfaces et éviter la désintégration potentielle.

La réfection des joints n'a pas à reproduire les méthodes utilisées comme mentionnées précédemment dans la mesure où celles-ci ne conviennent pas au climat ou aux conditions prévalants.

Les murs extérieurs

Pour les éléments de bois et de métal détériorés, privilégier leur restauration telle qu'à l'origine. Les menuiseries neuves devraient correspondre aux éléments d'origine quant à leur matériau, leur forme et **leurs détails**.

Ne pas favoriser **l'installation de bouche d'aération** et d'unité murale de climatisation en façade.

Les ouvertures (portes, fenêtres, vitrines et portes-cochères)

Favoriser la préservation et la restauration des fenêtres anciennes. Si une fenêtre doit être remplacée, **préserver ses caractéristiques**, dont sa localisation dans l'élévation et dans la profondeur du mur, ses dimensions, ses proportions, **son type d'ouverture** (à battants à petits carreaux, à battants à grands carreaux, à guillotine).

Favoriser la conservation du système traditionnel de fenêtres et contre-fenêtres en bois, avec petits-bois véritables....

Favoriser l'utilisation de **verre simple** pour les portes et les fenêtres à carreaux plutôt que des verres thermos avec moulures appliquées imitant les petits-bois, avec ou sans intercalaires.

Favoriser la préservation et la restauration des portes anciennes. Si une porte doit être remplacée, préserver ses caractéristiques, dont son matériau, sa forme et ses détails.

Conserver la **quincaillerie d'origine** et favoriser sa restauration telle qu'à l'origine ou si elle a disparu la remplacer par une quincaillerie de style traditionnel compatible avec l'âge et le type de bâtiment.

Conserver les **chambranles et les impostes**, ou favoriser leur restauration telle qu'à l'origine s'ils ont disparu.

Commentaires :

Encore une fois, la période de référence pourrait être assez discrétionnaire; celle de la restauration de l'édifice en 1984, celle d'une première modification, une dizaine d'années plus tard? Pourquoi ne pas se limiter à une cohérence architecturale avec l'époque de construction.

Lors de la restauration de l'édifice, toutes les fenêtres étaient à double battant. Pourtant quelques années plus tard, les fenêtres à remplacer ne peuvent plus être toutes à double battant, car cela ne respecterait plus la symétrie des boîtes à fleurs. En outre, un simple battant ou un double battant est difficilement distinguable de la rue, même au rez-de-chaussée.

La restriction quant à l'utilisation de verres thermos ou de toute autre forme de verres apparaît exagérée et en nette contradiction avec les grands objectifs de la réduction des gaz à effets de serre mentionnés dans le Plan d'Action 2013-2020 sur les Changements climatiques (PACC). Comme il s'agit d'un milieu vivant, les résidents aimeraient pouvoir bénéficier d'un certain confort que les fenêtres et contre-fenêtres ne peuvent assurer facilement. Pour améliorer le confort et réduire la consommation d'énergie, on devrait pouvoir utiliser des matériaux modernes efficaces tout en respectant l'apparence traditionnelle.

Les mêmes commentaires pourraient être faits concernant le remplacement des portes, de la quincaillerie.

Concernant les impostes, à une certaine époque, des impostes existaient aux étages supérieurs alors qu'en 1984 elles avaient disparu. Est-ce à dire qu'on pourrait nous imposer de les remettre en place? Ou que nous pourrions les refaire?

Les toitures et leurs composantes

Pour les bâtiments anciens, favoriser l'utilisation de matériaux de couverture traditionnels, dont la tôle (à baguettes, à la canadienne, pincée), le cuivre ou le bardeau de cèdre.

Ne pas privilégier les matériaux de couverture contemporains comme le bardeau d'asphalte, le bardeau à base de plastique ou de caoutchouc imitant la texture du bois, la tôle peinte ou profilée en usine et la fibre de verre.

Pour les équipements mécaniques ainsi que les cabanons et les terrasses situés sur la toiture, favoriser leur installation **à des endroits non visibles à partir de la voie publique ou des principaux points d'observation** ou encore l'installation d'écrans architecturaux compatibles avec le bâtiment.

Commentaires :

Ces considérations devraient être applicables uniquement aux bâtiments reconnus comme patrimoniaux et non à tous les bâtiments de l'arrondissement. C'est trop restrictif d'autant qu'un revêtement à la hauteur d'un 6^e étage n'est pas visible de la rue, non plus que discernable d'une plateforme plus élevée.

Les considérations concernant les cabanons ou terrasses ne doivent pas se transformer en des empêchements à l'érection de tels éléments ou à les limiter de façon inutilement contraignante. Par le passé, on a permis l'érection d'un bâtiment sur un stationnement qui bloque la vue et l'accès au fleuve. Encore récemment, on permet la mise en place d'une passerelle permanente pour des passagers qui viennent à Québec durant l'été ou au début de l'automne. Et pourtant à l'aéroport, les passagers marchent sur le tarmac en plein hiver.

On empêcherait la paille dans l'œil alors que la poutre masque la vue de toute part. Encore une fois, faut-il rappeler le devoir d'exemplarité? Il ne peut donc y avoir deux poids, deux mesures. Si les citoyens sont incités à réduire leurs impacts environnementaux, il est donc naturel de penser qu'il en va de même pour nos institutions.

Après les cloches de granule, l'incroyable 615 boulevard Champlain ou l'installation royale réservée aux bateaux de croisières alors qu'on ne peut permettre l'installation de chauffage performant et de verre thermos. Pour information, les bateaux de croisières et leurs moteurs diesel émettent autant de particules fines qu'un million de voitures.

Les éléments en saillie et l'ornementation

La peinture, la peinture et le choix de couleurs

Favoriser l'utilisation du traitement (peinture, teinture) et de la couleur d'origine et de son ton des bâtiments, notamment pour les parements et les détails architecturaux. Les parements en bois ainsi que les détails architecturaux en bois ou en métal devraient être peints ou teints de couleur opaque. Si les couleurs d'origine ne sont pas connues, favoriser des couleurs respectant celles traditionnellement présentes dans le site patrimonial du Vieux-Québec, en fonction de l'âge et du type du bâtiment.

L'agrandissement d'un bâtiment

Le traitement architectural

Ne pas favoriser l'utilisation de verre réfléchissant, de verre teinté, ni de baguettes de bois pour imiter des carreaux pour les portes et les fenêtres.

Ne pas favoriser l'installation de bouche d'aération et d'unité murale de climatisation en façade.

Commentaires :

Ces critères imposés aux agrandissements s'appliqueraient sans doute également au remplacement de fenêtres, ce qui limiterait le confort, l'économie d'énergie et autres.

On pourrait également nous reprocher les bouches d'évacuation déjà présente sur le devant de l'immeuble et nécessaire aux commodités des résidents.

LES QUALITES VISUELLES

ORIENTATIONS GENERALES

Protéger les caractéristiques des qualités visuelles du site patrimonial, car elles contribuent notamment au caractère historique et paysager du territoire.

Favoriser la préservation de la perception de la façade fluviale du site patrimonial. L'une de ses qualités visuelles importantes résultant de sa situation côtière.

Favoriser un traitement soigné de la façade fluviale, tant dans ses bâtiments que ses aménagements, puisqu'elle contribue aux qualités visuelles du site patrimonial.

Favoriser un traitement soigné des terrasses permanentes, car elles peuvent avoir un effet négatif sur la lisibilité des bâtiments, ce qui affecte la valeur d'architecture du site patrimonial.

Favoriser un traitement soigné des toits des bâtiments, incluant l'équipement mécanique, les cabanons, les terrasses, la végétation et les antennes, car ils sont visibles depuis plusieurs points d'observation et participent aux qualités visuelles du site patrimonial. En ce sens, il pourrait être favorisé de limiter l'installation d'éléments non essentiels sur les toitures.

Favoriser un traitement soigné des éléments de mécanique au sol, notamment par leur situation à des endroits moins visibles ou encore leur intégration à un aménagement urbain ou paysager cohérent avec le secteur.

Commentaires :

L'exemple des louves trop brillantes nous inspire la plus grande réserve quant à un libellé aussi large que vague. Si nous convenons que le traitement soigné est de rigueur, nous sommes en complet désaccord quant aux restrictions imposées aux seuls éléments essentiels qui pourraient être mis sur les toits. Nous devrions être capable de mettre des thermopompes, une terrasse et autres ameublements qui servent aux résidants et qui leur permettent d'un jour d'un paysage exceptionnel.

L'aménagement des toitures plates ou à faible pente est un incontournable des secteurs historiques. Par ailleurs, profiter de la plus belle des lumières tout en bénéficiant de moins de particules fines générées par les équipements de captation d'énergie n'est qu'un des exemples de ce qui peut être réalisé pour le bénéfice collectif et individuel. Paris et Rome ont de nombreux exemples de toitures qui concourent au charme et à la douceur de vivre. Une approche interdisciplinaire est ici essentielle.

Ne pas favoriser l'éclairage nocturne systématique. Favoriser plutôt un éclairage parcimonieux et atténué des bâtiments significatifs, dans une gamme de couleurs sobres, douces et chaudes. Ne pas favoriser les éclairages éblouissants ainsi que les éclairages au néon et qui emploient des bandes lumineuses. Privilégier un boîtier lumineux de dimension restreinte, sobre et discret, qui s'intègre harmonieusement au bâtiment sur lequel il est installé.

Commentaires :

L'éclairage correspond entre autres à des impératifs de sécurité. Bien que nous pourrions être en accord avec les principaux critères énoncés, nous sommes limités par les offres faites sur le marché. Et une fois encore, le Port est un mauvais exemple à suivre, tout éblouissant de blanc.

3. Conclusion

Nous tenons réitérer le fait que nous sommes pour la préservation du patrimoine du Vieux-Québec et en tant qu'immeuble habité depuis plus de trente ans regroupant une quarantaine de citoyens permanents, nous ne négligerons aucun effort pour ce faire. Toutefois, au lieu de prescriptions infinies, ne permettant aucune altération, ni bonification du milieu de vie, nous croyons qu'il y a lieu de faire place au défi de concilier habitation, tourisme et autres usages, environnement durable, confort, jouissance d'un site exceptionnel, qualité de vie tout en assurant la préservation qui permettrait à ce site exceptionnel d'être habité et de perdurer dans le temps tout en évoluant discrètement et sereinement.

À cet égard, nous nous référons à certains extraits du livre de Serge Viau¹ qui nous interpellent particulièrement, car ils font image et ont, nous semble-t-il, été appliqués ailleurs avec succès.

Parmi les caractères à préserver, une ville tournée vers le fleuve à deux paliers. Mais également une ville vivante et habitée.

- Conciliation possible entre patrimoine et modernité. Les villes veulent devenir vertes, écoénergétiques, intégrant le principe de développement durable. Page 69
- Pas une opposition mais une synthèse de manière de vivre, confort, technologies modernes et valeurs actuelles intégrées dans des composantes historiques. Page 77
- Un patrimoine vivant est un patrimoine utile, fonctionnel et utilisé. ... On ne devrait jamais le laisser devenir des musées ou de simples attractions touristiques. Page 27
- On ne crée pas un décor, on perpétue un milieu de vie. On s'inscrit dans la continuité du temps. Page 26
- L'habitation permanente est une condition essentielle à la vitalité, la convivialité et à la sécurité de ces quartiers. Le résident doit être au cœur de l'action. Page 69
- C'est à la fonction habitation qu'il faut porter une attention soutenue... y compris attirer des jeunes familles. Page 233
- Le tourisme s'est accentué et a renforcé une certaine structure commerciale (T-shirt, RB&B) qui peut nuire à la mixité des fonctions recherchée. Page 233

Au lieu des critères rigides qui sont présentés dans le présent plan pourquoi ne pas présenter plus de souplesse et soumettre à un examen multidisciplinaire l'évaluation d'un projet :

¹ *Québec à la rencontre des villes du Patrimoine mondial*, Serge Viau, Les éditions GID, 2017, 269 pages.

- L'esprit du lieu est-il modifié?
- L'insertion contemporaine est-elle douce?
- L'harmonie est-elle conservée?
- Mais l'harmonie n'oblige surtout pas l'uniformité, ni dans les styles architecturaux ni dans les matériaux. Page 144

En répondant à ces questions, certaines erreurs passées et présentes auraient ainsi été évitées.

Par ailleurs, tant que des acteurs importants dans la préservation du site ne se montreront pas concernés au premier plan, le citoyen vivant dans cet écrin jugera sévèrement les limitations de tout acabit qui lui sont imposées alors que ces autres acteurs font fi de plusieurs considérations de premier ordre. À titre d'exemple : l'enlèvement d'une voie de circulation pour éviter que le cyclisme n'entrave leurs activités. Que dire encore de la passerelle?

3.1 Le passé et le présent appliqués par certains sont-ils garants de l'avenir?

Dans les quelques pages qui suivent, quelques images pour se préserver de quelques erreurs.

ARCHITECTURE

Intégration
LE VIEUX-PORT DE QUÉBEC

Le site historique de la Pointe-à-Carcy a hérité au cours de l'été «Mer et Monde» d'une série de constructions nouvelles. Une fois dépouillé des artifices de la fête, que doit-on en penser?

36



Vue générale du site de la Pointe-à-Carcy en direction nord. Au centre, la scène, derrière, l'édifice des Douanes, à l'arrière-plan le Vieux-Québec. La façade principale de l'édifice des Douanes sert ici de décor à la Grande Scène. (photo: F. Lachapelle)

Les constructions nouvelles du Vieux-Port de Québec, en particulier de la Pointe-à-Carcy, s'offrent maintenant au regard sans les artifices de l'été «Mer et Monde». Le mariage des nouveaux bâtiments aux édifices anciens de la Pointe-à-Carcy et à ceux du quartier Saint-Pierre est-il réussi? Il semble que l'intégration obéit

ici à une règle: la ressemblance des nouvelles constructions avec les anciennes décroît à mesure que l'on s'éloigne de l'ensemble des anciens édifices¹. Une transition s'opère donc de l'ancien système de formes au nouveau système mis en place sur la Pointe-à-Carcy.

LE PRINCIPE DE LA TRANSITION

Sur un site aussi vaste, entre le fleuve et un tissu urbain très dense à caractère historique, la transition est un principe valable mais encore faut-il que l'architecture nouvelle soit en continuité avec l'ancienne. Or, cette transition ne se fait pas sans

heurts et marque l'expression architecturale des façades de violents contrastes entre le nouveau et l'ancien tel l'addition à l'édifice René-Nicholas-Levasseur.

On peut croire à une transition qui a pour but d'éviter une confrontation trop directe des nouvelles formes avec les anciennes et qui aboutit graduelle-

ARCHITECTURE

ment à isoler les nouvelles constructions du contexte ancien. C'est le cas de l'édifice Le Havre dont l'isolement au bout de la Pointe-à-Carcy ne nous fait pas oublier qu'il n'entretient aucune relation avec le contexte architectural préexistant et avec le milieu physique environnant. L'édifice Le Havre et les passerelles qui le relient aux édifices voisins forment un écran visuel qui contredit le principe d'une «ouverture sur le fleuve». En effet, l'accès visuel au plan d'eau doit être une priorité absolue dans l'aménagement d'un site portuaire.



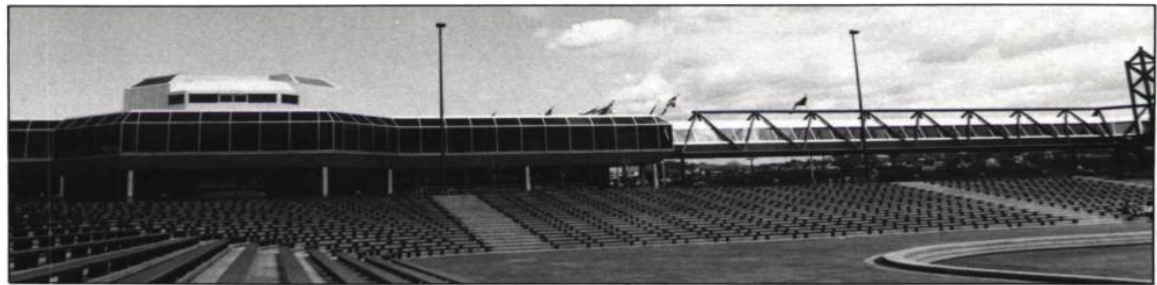
Les transformations apportées à l'édifice René-Nicholas Levasseur (à gauche) enfreignent la Charte de Venise. À droite, en dépit du vitrage au niveau supérieur, le réductionnisme des façades et les ouvertures étroites de l'édifice Louis Pratt accentuent l'aspect massif du volume. (photo: F. Lachapelle)

RUPTURES ET CONTINUITÉ

Généralement, les caractéristiques formelles qui démar-

banlieue. En effet, les hangars vidés de leur fonction d'origine pour abriter des commerces au détail et les surfaces considérables servant de parcs de stationnement ne sont pas sans rappeler le traditionnel centre commercial de la banlieue nord-américaine.

L'analyse des données recueillies sur le terrain fait ressortir nettement le cas de deux bâtiments qui, malgré leur proximité avec le contexte ancien, sont en rupture avec leur environnement: le bâtiment abritant la mécanique et l'addition à l'édifice René-Nicholas-Levasseur. Un examen de leur emplacement sur le site montre qu'ils sont cachés au regard de celui qui se promène dans les rues du quartier Saint-Pierre.



quent les nouveaux bâtiments du contexte historique touchent surtout le traitement des surfaces: les proportions et la subdivision des ouvertures; le rapport inégal des pleins et des vides sur les façades; la couleur gris argent des matériaux de recouvrement, par opposition au brun foncé de la brique; l'emploi de matériaux lisses et réfléchissants (acier, verre), par opposition à la brique et à la pierre; la différenciation du rez-de-chaussée par un renforcement et la quasi-absence d'ornementation. Toutes ces caractéristiques contribuent à perturber l'unité du milieu ancien.

La nouvelle architecture contribue à banaliser le paysage urbain en le rendant semblable à celui de toute autre ville, coupée de son passé. D'ailleurs, on y retrouve de nombreux signes d'infiltration des fonctions de la

L'édifice Le Havre, au bout de la Pointe-à-Carcy, n'entretient aucune relation avec le contexte architectural et le milieu physique existant. Cet édifice et les passerelles qui le relient aux hangars voisins forment un écran visuel qui bloque la vue sur le fleuve et la rive sud, alors que l'accès visuel au plan d'eau doit être une priorité lors de l'aménagement d'un site portuaire. (photo: F. Lachapelle)



L'addition à l'édifice John Munn tire avantage de sa situation à la limite du quartier Saint-Pierre et du site du Vieux-Port: l'expression architecturale différente des façades sur la rue Dalhousie et sur le site (photo) offre une bonne transition d'un milieu à l'autre. (photo: F. Lachapelle)

Est-ce voulu? Ce qui ne l'est sûrement pas, c'est que le bâtiment de mécanique empêche la contemplation de l'édifice des Douanes de plusieurs points de vue.

Dénonçons vivement les torts fait à l'édifice Levasseur: l'addition de l'oriel géant à l'allure de capteur solaire, la manière dont il a été accolé à l'édifice Louis-Pratt et l'utilisation de verre réfléchissant pour les ouvertures qui ont perdu leurs subdivisions originales. Il s'agit là d'une violation de l'article 13 de la Charte de Venise sur la conservation et la restauration des monuments et sites: «Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant». (suite à la page 38)

ARCHITECTURE



38

La rangée de bâtiments de la rue Dalhousie constitue la charnière entre le quartier Saint-Pierre et la Pointe-à-Carcy. L'addition à l'édifice John-Munn tire avantage de cette situation par l'expression architecturale différente des façades qui, du même coup, renforce la distinction des paysages architecturaux. La nouvelle partie de l'édifice s'intègre à l'ancienne en formant un tout dominé par l'axe de symétrie caractéristique de l'architecture néo-classique environnante.

Par contre, le volume de l'édifice Louis-Pratt s'insère difficilement entre les édifices John-Munn et Levasseur. La pauvreté des détails et les étroites fenêtres s'échelonnées en accentuent la masse. Une pente au dernier niveau réglerait partiellement ce problème en plus d'aligner les corniches et d'amorcer une séquence formelle avec les toitures voisines sur la rue Dalhousie.

AU-DELÀ DES SYMBOLES

Lorsqu'il existe une relation formelle entre le neuf et l'ancien, les nouveaux bâtiments du

Vieux-Port s'intègrent aux anciens édifices du quartier Saint-Pierre par les propriétés de leurs matériaux. Mais lorsqu'on utilise comme environnement de référence l'ensemble des anciens bâtiments gardés intacts sur la Pointe-à-Carcy, ce sont alors les caractéristiques de la configuration (forme du volume, de la toiture et des ouvertures) qui intègrent les nouveaux édifices aux anciens. Or si l'on regarde de plus près, l'architecture fait usage de symboles architecturaux, en l'occurrence des éléments de l'architecture néo-classique (tels les frontons sur les hangars, les fenêtres au dernier niveau de l'édifice John-Munn). Lorsqu'elles s'intègrent, les nouvelles constructions du Vieux-Port déforment donc les éléments d'architecture du contexte. L'architecture ancienne quand elle n'est pas déformée par les nouveaux bâtiments fait carrément figure de fond. L'exemple le plus probant est celui de l'édifice des Douanes dont la façade principale sert de décor pour la Grande Scène. L'intégration, confondue il n'y a pas si longtemps avec «une idée de vague

Vue des anciens bâtiments de la Pointe-à-Carcy en direction est. Devant l'édifice des Douanes, le bâtiment abritant la mécanique occasionne un blocage visuel. Malgré l'importance de cette perspective, la majorité de l'espace est consacrée au stationnement. À l'arrière-plan, l'un des hangars dont le fronton rappelle, en accentuant l'angle, celui de l'édifice des Douanes. (photo: F. Lachapelle)

mimétisme», fait maintenant souvent usage de symboles architecturaux, surtout lorsque les fonctions d'origine du site sont évacuées.

Pourtant, l'intégration des nouvelles constructions à l'environnement bâti ne contredit pas la technologie et les programmes architecturaux contemporains. Il est possible qu'un nouveau bâtiment présente une identité propre et une lecture sans ambiguïté de son époque de construction sans pour autant être indifférent au contexte.

L'intégration dans le Vieux-Port reste un défi de taille: elle doit introduire dans la ville ancienne des nouvelles constructions dont l'ensemble des éléments d'architecture seraient compatibles avec ceux qui ont constitué avec le temps l'unité du milieu.

Le Vieux-Québec met à la disposition de l'architecte un vocabulaire riche et varié. Ce système de formes unique qui fait l'envie de plusieurs, demande une humble contribution à l'architecture des époques précédentes et non l'intégration de l'architecture ancienne à nos capricieux aménagements modernes. ■

1) Voir: Jocelyn Duff, *Les nouvelles constructions sur la Pointe-à-Carcy et l'intégration au milieu préexistant*, séminaire 2^e cycle, École d'architecture, Université Laval, 1984. L'étude comprend également les additions aux anciens édifices et les bâtiments ayant subi des transformations radicales.

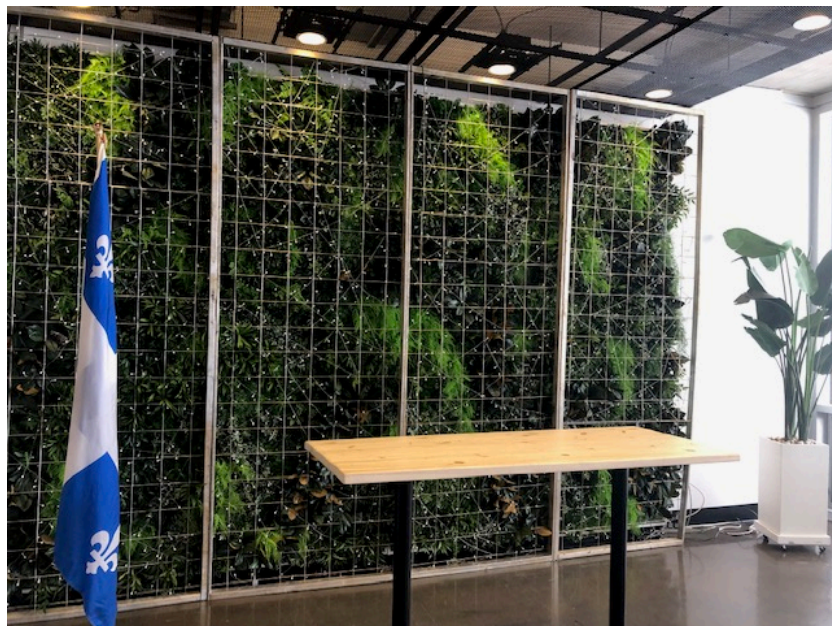
2) Borie, Micheloni, Pinon, *Forme et déformation des objets architecturaux et urbains*, Paris, Centre d'études et de recherches architecturales, 1978, p. 42.

Jocelyn Duff
Étudiant à la maîtrise à l'École d'architecture de l'Université Laval.

3.2 Le présent



Salle du quai du cap Blanc — Vue sur la passerelle de ciment.



Le mur végétal est beau pour l'éternité : Tout en plastique!

3.3 Et de quel avenir?



3.4 Celui dont nous rêvons

Quelques exemples d'aménagement dans des villes pourtant réputées pour leur respect du patrimoine : Rome et Paris.



Restaurant — terrasse dans la ville éternelle



La cité éternelle vue d'en haut



Dans la Ville lumière maintenant



The Shed à Paris



L'Oiseau blanc



Perruche le nouveau resto-bar branché sur le roof top du Printemps Hausman



L'Hotel National des Arts et métiers

Tant dans la ville éternelle que dans la Ville lumière, on a compris que les toits présentait des points de vue inégalés et qu'ils pouvaient être aménagés pour assurer toute sorte d'usage, y compris un confort moderne pour ses occupants. C'est que nous voulons pour le Vieux-Québec, notre milieu de vie!

